



**COMMUNE DE FECHAIN**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 13 JUILLET 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le 13 Juillet, à 18 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire à huis clos, sous la Présidence de Mr Alain WALLART. Maire,**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 18  
Date de la convocation : 8 Juillet 2021

**Étaient présents :**

Alain WALLART, Mariannick JASPART, Jacques-Philippe BERNARD, HEMBERT Blandine, Pascal JASPART, Alexandre MORET, Bernadette DELCOURT, Michel LOCQUET, Yves PETAIN, Hervé POPLAWSKI,

**Absents/Excusés:**

Eric VOLCKRICK

Anne-Marie DUPAS

Sylvain CHARLET

Patricia VANHALEWYN

Jean-Baptiste MORTREUX

Céline VITEZ

Liliane PLANTIN

Françoise BERNARD

Johan COUSIN

donne procuration à

Jacques BERNARD

Alain WALLART

Bernadette DELCOURT

Alexandre MORET

Mariannick JASPART

Blandine HEMBERT

Pascal JASPART

Yves PETAIN

**Secrétaire de séance :**

Mariannick JASPART

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mariannick JASPART est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1- Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant :  
Création d'un poste de Rédacteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (18 voix POUR) cet ajout à l'ordre du jour.

Mr Yves PETAIN demande que dorénavant, lors de la rédaction du procès-verbal du Conseil Municipal, les interventions de chaque élu soient retranscrites dans le Procès-Verbal.



### **Approbation du compte-rendu du 15 Avril 2021**

Le compte-rendu du 15 Avril 2021 est **approuvé** par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE (le groupe minoritaire contestant la légalité juridique portant sur les délibérations 11 et 12 figurants à l'ordre du jour).

### **Douaisis Agglo : Affectation du fonds de concours 2021 (50 000 euros)**

#### **Délibération n°26**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE l'affectation du fonds de concours au projet de construction de l'espace culturel.

### **Douaisis Agglo : Affectation du FCIS 2021-2022-2023 (150 000 euros)**

#### **Délibération n°27**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE l'affectation du FCIS précité au projet de construction de l'espace culturel.

### **CDG 59 : Suppression d'un poste d'adjoint d'animation**

#### **Délibération n°28**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité (18 voix POUR) la décision de suppression d'un poste d'animation.

### **CDG 59 : Modification du tableau des emplois permanents**

#### **Délibération n°29**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité (18 voix POUR) la décision de modifier le tableau des emplois.

### **CDG 59 : Création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C)**

#### **Délibération n°30**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité (18 voix POUR) la décision de création d'un poste d'adjoint administratif.

Le poste crée par la présente délibération est à pourvoir par des fonctionnaires. Cependant, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux sur le poste, celui-ci peut être pourvu par un contractuel, selon les termes de l'article 3-2 de la loi 84-53.

### **Budget primitif 2021 : Décision modificative n°1**

#### **Délibération n°31**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité (18 voix POUR) la décision modificative n°1.

### **Just ZEN ET BELLE : Demande d'aide aux loyers (Courrier du 18 mai 2021)**

#### **Délibération n°32**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à 10 voix POUR et 8 ABSTENTIONS la décision d'exonération de 3 mois des loyers de Mars à Mai 2021.

### **CDG 59 : Création d'un poste de rédacteur (catégorie B)**

#### **Délibération n°33**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité (18 voix POUR) la décision de création d'un poste de rédacteur.

Le poste créé par la présente délibération est à pourvoir par des fonctionnaires. Cependant, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux sur le poste, celui-ci peut être pourvu par un contractuel, selon les termes de l'article 3-2 de la loi 84-53.

### **Informations diverses : Projet de vidéo protection**

Monsieur le Maire souligne que, suite aux dégradations répétées des installations sportives au stade FLAMENBAUM, il serait souhaitable de prévoir l'installation de vidéo-protection. Cette vidéo-protection pourrait s'étendre progressivement à d'autres sites sensibles dans la commune. Des devis sont en cours.

### **Questions diverses du groupe minoritaire :**

**Question n°1 :** Concernant l'accueil de loisirs organisé cet été, pourquoi la durée est-elle limitée à 3 semaines cette année au lieu des 4 semaines habituellement. Est-ce pour répondre à des contraintes budgétaires ?

Réponse : Nous souhaitons que l'ALSH se fasse sur des semaines entières. La fin de l'année scolaire étant fixée au mardi 6 juillet, l'ALSH a donc démarré le 12 juillet pour 3 semaines (il n'y a pas d'ALSH en août). Il y a déjà eu des ALSH de 3 semaines.

**Questions n°2 :** La hausse des matières premières (+20% notamment sur les équipements électriques, cuivre, zinc, bois, verre, composants électroniques...) provoque à la fois une pénurie et une flambée des prix concernant les matériaux. Avez-vous calculé le surcoût concernant les travaux de la médiathèque ?

Réponse : Nous verrons le résultat lorsque la commission d'appel d'offres étudiera les offres des candidats.

**Question n°3 :** Instauration d'une tarification sociale.

La mise en place d'une tarification sociale s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de garantir à tous un accès à l'alimentation. L'accès à la cantine permet de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour, mais aussi favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant des élèves et participe à l'apprentissage du vivre ensemble.

La Commune de Féchain étant éligible aux dispositifs de la restauration à 1 euros, compensé à hauteur de 2€ par l'Etat, le groupe minoritaire propose d'y adhérer, ce qui permettrait aux féchinois une économie substantielle de 288€ par enfant sur base de 36 semaines.

Que comptez-vous faire Mr le Maire ?

Réponse : une étude est en cours. Il est précisé que ce dispositif est limité à 3 ans. Et après ?

**Question n°4 :** Pourquoi la délibération prise au Conseil Municipal du 16 juin 2020 en faveur de l'exonération de loyer pour Zen et Belle pour un montant de 913.12 € n'est-elle pas appliquée par le Trésor Public ?

Réponse : la réponse est dans la délibération n° 31 que nous avons prise à l'instant à l'unanimité.

◇◇◇

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix-neuf heures trente.

Vu pour être affiché à compter du 21 juillet, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et mis en ligne sur le site internet de la Commune lorsqu'il existe.

Féchain, le 21 juillet 2021

Le Maire,

Alain Wallart

